

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 22 avril 2024

Délibération n° 2024.04.32

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour des travaux de reprise d'une partie des marquages au sol de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement à un groupement de communes.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre d'opérations pour la circulation routière, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de reprise d'une partie des marquages au sol de la commune.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de solliciter du Département du Rhône, une subvention au titre des amendes de police, subvention qui aiderait à réaliser ces travaux répondant aux exigences de la sécurité routière estimés à 13 134.07 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser un dossier de demande de subvention au Département et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

